

intéressant et amusant de mon honorable ami le chef de l'opposition, qui s'est montré assez préoccupé des remaniements ministériels, de la distribution des portefeuilles et de la posture dans laquelle le Gouvernement se trouve aux yeux du pays.

Mon honorable ami a accepté pour vraies toutes ces questions presque sur de simples conjectures, mais il aurait pu nous donner des renseignements très intéressants sur la situation de la gauche de la Chambre, dont il a une connaissance parfaite. Cette réticence remarquable m'a frappé et il m'est inutile d'en dire davantage sur ce sujet.

Mon honorable ami s'est opposé au retard apporté dans la constitution de la commission du commerce. J'admets volontiers qu'il aurait valu beaucoup mieux nommer cette commission plus tôt, si nous avions pu le faire, mais je désire donner à mon honorable ami l'assurance que l'affaire a été mise à l'étude aussitôt après la dernière session. Dès que le projet de loi eut été adopté, nous nous sommes mis en rapport avec le président actuel du tribunal. Il s'est d'abord trouvé dans l'impossibilité d'accepter les nouvelles fonctions que nous le prions de remplir. Il a demandé à réfléchir avant de donner sa réponse, et finalement il nous a appris qu'il ne pouvait accepter pour certaines raisons personnelles qui l'intéressaient fortement.

Un peu plus tard, cependant, nous vîmes que le juge Robson consentait à revenir sur sa décision et après un nouveau délai nécessité par des arrangements qu'il avait à prendre, il finit par accepter la charge.

La Chambre se rappellera que l'on a dit—je veux surtout parler de l'opposition, et entre autres de mon honorable ami de Brome (M. McMaster)—que le succès de cette commission dépendrait beaucoup de sa composition. Nous considérons alors, comme aujourd'hui, que M. le juge Robson possède à un éminent degré les qualités, l'expérience, et les connaissances qui sont indispensables au titulaire de cette charge.

Nous avons réussi également à obtenir les services de M. O'Connor qui a été très heureux de s'associer à M. le juge Robson, dans l'accomplissement des fonctions très importantes qui leur incombent.

Quant à ce qui concerne le troisième membre de la commission, nous avons cru préférable de ne faire qu'une nomination temporaire en attendant que nous consultions le président de la commission et son associé sur les qualités requises par le troisième membre. Dans l'intervalle, nous avons nommé un homme très capable, qui jouit d'une grande expérience dans un travail de cette

nature, je veux parler du sous-ministre du Travail. Après m'être entendu avec le ministre du Travail sur ses titres à cette position, j'ai été parfaitement convaincu que, dans le moment, la meilleure ligne de conduite à tenir, pour que la commission se mit immédiatement à l'œuvre, était de nommer M. Acland à la position qu'il occupe comme membre de la commission sans rémunération.

Mon honorable ami le leader de l'opposition nous a lancé divers reproches. Il a passé en revue les tentatives du Gouvernement depuis deux ou trois ans pour s'enquérir des causes de la vie chère et, autant que possible, y remédier. Si je ne me trompe, il a dû se rendre compte lui-même que le Gouvernement a abordé cette question sous toutes ses faces et a pris tous les moyens voulus pour apporter un remède à la situation.

Je n'entrerai pas pour l'instant dans tous les détails de ce que le ministère a fait depuis trois ans, mais mon honorable ami se rappellera sans doute que nous avons accordé des pouvoirs bien établis, d'une vaste portée, à toutes les municipalités du pays pour mettre fin aux prix excessifs et illégitimes. Il n'est pas une municipalité au Canada qui ne fût munie par la loi ou par des décrets adoptés en vertu de la loi des mesures de guerre, de pouvoirs qui auraient dû être efficaces, si elle les avait employés, pour remédier à la situation dont on se plaint, si ce but peut être atteint par une loi.

Nous savons tous que cet état de choses n'existe pas qu'au Canada. Il est universel et dépend en grande partie de la situation mondiale qui ne peut être soulagée par aucune loi de ce Parlement ou de tous les parlements de l'univers réunis.

En ce qui concerne les profits excessifs, on devrait trouver un remède en ce pays ou ailleurs, et nous avons tenté de le trouver dans une loi qui a été adoptée à la dernière session du Parlement, un tribunal du commerce chargé de la mettre en vigueur.

Mon honorable ami a fait des comparaisons entre les prix aux Etats-Unis et en Canada. Je lui rappellerai que l'ancien ministre de l'Agriculture dont le dévouement à la chose publique, dont l'expérience et les capacités ne sauraient être mises en doute par aucun de ceux qui l'ont connu en cette Chambre ou ailleurs, s'est occupé de cette question même dix-huit mois et plus et a consacré tout son temps et ses efforts à faire face à la situation.

Il n'est pas à ma connaissance que la politique et la conduite de l'honorable député